

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 7 décembre 2020 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-12-10157 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 2 et 16 novembre 2020

20-12-10158 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 2 et 16 novembre 2020 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

20-12-10159 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 165 035.40\$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-12-10160 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 444 625.25\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

20-12-10161 **Demande d'aide financière de l'École Secondaire du Mont-Sainte-Anne**
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 100\$ à l'École Secondaire du Mont-Sainte-Anne, soit à titre de soutien pour le temps des fêtes, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Adoption d'un avis de conformité pour le règlement de la municipalité #20-674 ;

- Renouvellement de contrat avec la firme d'évaluation Arthur Beaudry & Associés ;
- Octroi de contrat de collecte des résidus verts et sapins de Noël pour l'ensemble des municipalités de la côte pour 2021, soit avec GSI Environnement pour les résidus verts et Le barbier des arbres pour les sapins ;
- Renouvellement de contrat de services en 2021 pour le coordonnateur à la sécurité publique M. Marco Gauthier ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La Fête de Noël aura lieu le 12 décembre prochain, formule sans contact devant le bureau municipal avec la présence du Père Noël et lutins et une distribution de cadeaux aux personnes inscrites ;
- La patinoire et la glissade seront ouvertes sous certaines conditions cette année ;
- Une offre de cours virtuels des loisirs sera offerte pour janvier 2021 ;

Autorisation de dépenses pour la Fête de Noël

20-12-10162

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise la somme de 3600\$ pour l'organisation d'une fête de Noël qui aura lieu le samedi 12 décembre 2020, sous une formule sans contact, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Participation au projet loisirs Hiver 2021

20-12-10163

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité participe au projet Ma Côte en ligne, soit un programme des loisirs virtuel de la Côte-de-Beaupré pour la session hiver 2020, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 19 novembre 2020

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. 15 rue des Tilleuls pour l'agrandissement de la maison;
2. 6084 avenue Royale pour la réfection de la toiture;
3. 6478-6480 avenue Royale pour la réfection de la toiture;
4. 6482 boulevard Ste-Anne pour l'installation de deux enseignes;
5. 6607 avenue Royale pour le changement des fenêtres et du revêtement extérieur de la maison et la réfection de la toiture de la véranda;
6. 6969 avenue Royale pour poursuivre la construction de la maison, aux conditions suivantes :
 - la couleur du revêtement extérieur du bâtiment principale doit être (Sherwin-Williams 6903 Réjouissant ou Sico 4103-54 Radiance);
 - Le revêtement extérieur de la résidence et du garage isolé devra être complété d'ici le 31 décembre 2020.
7. 37 rue Dameg pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;
8. 38 rue Dameg pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;

Demande de Dérogation mineure

1. 8 rue Ferland Sud pour réputer conforme une galerie excédant 2mètres dans les cours avant (1.7m) et avant secondaire (1m) ce qui est prescrit par le règlement de zonage #16-642;
2. 38 rue Dameg pour permettre un empiètement du stationnement de 2,29 mètres devant la maison contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet un empiètement de 1 mètre;
3. 41 rue Gariépy pour réputer conforme la marge de recul avant de 4,86 mètres contrevenant à la grille de zonage ID-102 qui exige une marge de recul avant minimale de 6 mètres;

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes

1. 11 rue Ferland Sud pour permettre un gazebo d'une superficie de 26,76 mètres carrés et une hauteur de 3,7 mètres contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie de 21 mètres carrés et une hauteur de 3 mètres.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Diverses autorisations de dépenses : achat d'une benne à boues au coût de 8690\$, balance de laboratoire pour 2618\$, mandat pour des analyses de laboratoire ;
- Fin de la probation de l'employé embauché en juin dernier ;
- La RAEU est à la recherche d'un nouvel employé – technicien opérateur ;

Renouvellement de l'entente administrative pour 2021/22/23

20-12-10164

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien propose le renouvellement de l'entente administrative avec la régie pour les trois prochaines années : 8160\$ pour 2021, 8260\$ pour 2022 et 8360\$ pour 2023, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Michael Verret

20-12-10165

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la maison au 15 rue des Tilleuls;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michael Verret, pour l'agrandissement de la maison au 15 rue des Tilleuls, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Micheline Lefrançois

20-12-10166

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture au 6084 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Micheline Lefrançois, pour la réfection de la toiture au 6084 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Denis Fecteau

20-12-10167

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture au 6478-6480 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Fecteau, pour la réfection de la toiture au 6478-6480 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Claude Giguère

20-12-10168
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation de deux enseignes au 6482 boulevard Ste-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Claude Giguère, requérant pour VR Soulière, pour l'installation de deux enseignes au 6482 boulevard Ste-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Claude Laberge

20-12-10169
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des fenêtres et du revêtement extérieur de la maison et la réfection de la toiture de la véranda au 6607 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Claude Laberge, pour le changement des fenêtres et du revêtement extérieur de la maison et la réfection de la toiture de la véranda au 6607 avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Jean Vézina

20-12-10170
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour poursuivre la construction de la maison au 6969 avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jean Vézina, pour poursuivre la construction de la maison au 6969 avenue Royale aux conditions suivantes :
- la couleur du revêtement extérieur du bâtiment doit être (Sherwin-Williams 6903 Réjouissant ou Sico 4103-54 Radiance)
- le revêtement extérieur de la résidence et du garage isolé devra être complété d'ici le 31 décembre 2020
Au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Nick Tremblay

20-12-10171
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 37 rue Dameg;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nick Tremblay, requérant pour Deltec Construction Inc, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 37 rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Nick Tremblay

20-12-10172
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 38 rue Dameg;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nick Tremblay, requérant pour Deltec Construction Inc, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée au 38 rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogations mineures

Demande du 8 rue Ferland Sud

20-12-10173
CONSIDÉRANT QUE Gilles Prémont, Succession Christian Potvin, Alain Brouilly et Nathalie Castonguay requérants, ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme une galerie ayant un empiètement de 4 mètres dans la cour avant secondaire et un empiètement de 3,2 mètres dans la cour avant, ce qui est prescrit par le règlement de zonage #16-642 qui permet en empiètement de 2 mètres dans la cour avant secondaire et dans la cour avant.
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 8 rue Ferland S pour réputer conforme une galerie ayant un empiètement de 4 mètres dans la cour avant secondaire et un empiètement de 3,2 mètres dans la cour avant, ce qui est prescrit par le règlement de zonage #16-642 qui permet en empiètement de 2 mètres dans la cour avant secondaire et dans la cour avant, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 38 rue Dameg

20-12-10174
CONSIDÉRANT QUE Nick Tremblay requérant pour Deltec Construction, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre un empiètement du stationnement de 2,29 mètres en façade du bâtiment, contrevenant au règlement de zonage qui permet 1 mètre d'empiètement devant la maison.
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 38 rue Dameg pour permettre un empiètement du stationnement de 2,29 mètres en façade du bâtiment, contrevenant au règlement de zonage qui permet 1 mètre d'empiètement en façade du bâtiment, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 41 rue Gariépy

20-12-10175
CONSIDÉRANT QUE Gabrielle Barrette, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme la marge de recul avant de 4,86 mètres contrevenant à la grille de zonage ID-102 qui exige une marge de recul avant minimale de 6 mètres.
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 19 novembre 2020;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 41 rue Gariépy pour réputer conforme la marge de recul avant de 4,86 mètres contrevenant à la grille de zonage ID-102 qui exige une marge de recul avant minimale de 6 mètres, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 11 rue Ferland Sud

CONSIDÉRANT QUE André Paré, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser la construction un gazebo d'une superficie de 26,76 mètres carrés et une hauteur de 3,7 mètres contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie de 21 mètres carrés et une hauteur de 3 mètres.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 19 novembre 2020;

20-12-10176

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 11 rue Ferland S afin d'autoriser la construction un gazebo d'une superficie de 26,76 mètres carrés et une hauteur de 3,7 mètres contrevenant au règlement de zonage #16-642 qui permet une superficie de 21 mètres carrés et une hauteur de 3 mètres, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Avis de motion et présentation du projet de règlement #20-675 afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2021

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2021.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

L'adoption aura lieu à la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 à 18h.

12. Transmission, à la Cour municipale de la MRC Côte-de-Beaupré, la liste des comptes dus pour perception

Dépôt au conseil le rapport annuel des arrérages de taxes en date du 7 décembre 2020.

20-12-10177

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal prenne connaissance du rapport des arrérages de taxes et autorise la directrice générale, suite à un dernier avis transmis à cet effet aux contribuables concernés, à transmettre à la Cour municipale de la M.R.C., tout compte antérieur à l'année 2020, de même que tout compte avec une solde passé dû de 180 jours dans l'année 2020, et, n'a fait l'objet d'aucune entente de paiement avec ces derniers, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Établissement du calendrier des réunions de conseil pour 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

20-12-10178

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, à **19h30**, les :

11 janvier	1 février
3 mars	6 avril (mardi)
3 mai	7 juin
5 juillet	2 août
7 septembre (mardi)	4 octobre
15 novembre	6 décembre

14. Renouvellement de contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques pour 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, à la firme Élecal, soit à l'intervention fournie, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20-12-10179

15. Avis de motion et présentation du projet de règlement 20-676 décrétant une dépense de 13 321 352\$ et un emprunt de 13 321 352\$, remboursable sur 30 ans, pour les travaux de renouvellement de conduites de l'avenue Royale section est et la rue Piché

Un avis de motion est donné par Michel Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 20-676 décrétant une dépense de 13 321 352\$ et un emprunt de 13 321 352\$, remboursable sur 30 ans, pour les travaux de renouvellement de conduites de l'avenue Royale section est et la rue Piché.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

16. Appel d'offres publiques pour les travaux de réfection des infrastructures de l'avenue Royale section est et de la rue Piché

20-12-10180

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques sur SE@O pour les travaux de réfection des infrastructures de l'avenue Royale section est et de la rue Piché, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Signature d'un protocole d'entente pour la rue Bellevue

20-12-10181

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente avec Dany Laberge, représentant pour Dameg INC. et pour Constructions Denys Laberge INC., pour le développement sur le lot 4 438 904 et sur une partie du lot 4 438 895, propriété respectivement de Constructions Denys Laberge INC. et de Dameg INC., conformément à la présentation des documents respectant les exigences mentionnées aux annexes;

18. Adoption du projet de règlement #20-677 modifiant le règlement de zonage #16-642, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement

20-12-10182

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le projet de règlement 20-677, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage #16-642, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement, soit adopté par le conseil de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

Une consultation publique écrite est tenue jusqu'au 6 janvier 2021, 16h sur ce projet de règlement.

19. Adoption du projet de règlement #20-678 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #14-637 afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement

20-12-10183

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le projet de règlement 20-678, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #14-637 afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement, soit adopté par le conseil de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

Une consultation publique écrite est tenue jusqu'au 6 janvier 2021, 16h sur ce projet de règlement.

20. Adoption du projet de règlement #20-679 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement

20-12-10184

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le projet de règlement 20-679, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré

#184.4 modifiant le schéma d'aménagement, soit adopté par le conseil de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

Une consultation publique écrite est tenue jusqu'au 6 janvier 2021, 16h sur ce projet de règlement.

21. Avis de motion afin d'adopter les règlements :

- **#20-677 modifiant le règlement de zonage #16-642, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement ;**
- **#20-678 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #14-637 afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement ;**
- **#20-679 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement ;**

Un avis de motion est donné par Simon Marcoux, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, les règlements :

- #20-677 modifiant le règlement de zonage #16-642, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement ;
- #20-678 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #14-637 afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement ;
- #20-679 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme #16-641, afin d'effectuer la concordance au règlement de la MRC de la Côte-de-Beaupré #184.4 modifiant le schéma d'aménagement ;

22. Adoption du premier projet de règlement #20-680 modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone C-53

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

20-12-10185

QUE le projet de règlement 20-680, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le règlement de zonage #16-642 de façon à ajouter l'usage « Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles » et à réduire la marge de recul arrière de la zone C-53, soit adopté par le conseil de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

Une consultation publique écrite est tenue jusqu'au 6 janvier 2021, 16h sur ce projet de règlement.

23. Autorisations de dépenses

20-12-10186

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise :

- une dépense de 1 897.09\$ taxes incluses, pour services professionnels d'intégration de données par la firme Azimut ;
- une dépense de 14 500\$ plus taxes pour des honoraires professionnels pour les travaux concernant le PIIRL années 4 et 5, à la firme Tetra Tech Qi inc. pour analyse ;
- une dépense de 6 903.69\$ plus taxes pour des coûts additionnels pour le prolongement des services du boulevard Ste-Anne par la firme Rochette excavation Inc. ;
- une dépense de 1 701.96\$ taxes incluses pour l'achat de casiers et banc pour les rénovations au garage des travaux publics/caserne incendie ;
- une dépense de 270\$, plus taxes pour une publicité dans le journal Ici L'Info, pour les vœux de Noël ;

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

24. Signature de l'entente intermunicipale concernant l'engagement d'un technicien en prévention incendie

20-12-10187

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien accepte l'entente intermunicipale concernant l'engagement d'un

technicien en prévention incendie pour la Municipalité de Boischatel, L'Ange-Gardien, Ville de Château-Richer et Sainte-Anne-De-Beaupré, telle que présentée en novembre dernier et autorise le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

25. Signature de deux conventions d'aide financière avec la MRC de la Côte de Beaupré (Acquisition d'un terrain pour un parc et pour le centre communautaire)

20-12-10188

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien accepte les deux conventions d'aide financière avec la MRC Côte-de-Beaupré, soit pour l'acquisition d'un terrain pour un parc et pour la construction du centre communautaire, telles que présentées en novembre dernier et autorise le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

26. Mandat pour une étude géotechnique pour le parc des loisirs

20-12-10189

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité de L'Ange-Gardien mandate la firme Stantec pour une étude géotechnique pour l'aménagement du parc des loisirs au coût de 11 500\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

27. Deuxième période de questions

28. Divers

1 Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal, l'Association québécoise du loisir municipal, l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi que le traitement préventif avec Abat Extermination, pour 2021

20-12-10190

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle pour 2021 l'adhésion à :

- Québec Municipal ;
- l'Association québécoise du loisir municipal, pour la responsable des loisirs ;
- l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale ;
- Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec, pour l'inspectrice adjointe ;
- L'Union des Municipalités du Québec incluant la cotisation au Carrefour du capital humain (CCH) ;
- Fédération Québécoise des Municipalités ;
- Extermination Abat 2000 Inc. pour le parc riverain et le bureau municipal-entretien préventif ;

APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de la Loi sur les élections et référendum, la directrice dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

3 Dépôt du registre 2020 pour le code d'éthique et de déontologie des élus

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), la directrice générale dépose le registre des déclarations pour l'année 2020. Aucun don.

20-12-10191

4 Appel de candidatures pour le remplacement au poste d'agent de bureau

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel de candidatures pour le remplacement de congé de maternité au poste d'agent de bureau, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

29. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-12-10192

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h10, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale